

la renommée venir à ses pieds lui faire des avances ; il a été de bon goût de s'associer à ses succès, et la mode, dont il pouvait si bien se passer, qui fait et qui défait les réputations, a pris la sienne sous sa protection toute-puissante. Il n'est pas jusqu'aux partisans les plus sincères du pouvoir nouveau, si souvent blessés par lui, qui n'aient battu des mains à son courage, comme on aurait applaudi jadis à l'un de ces paladins généreux et héroïques qui venaient seuls défier une armée.

Il faut l'avoir vu dans quelque grande occasion, dans le procès de la Roncière, par exemple, dominant l'assemblée, grandi en un instant comme par magie ; l'œil en feu, le front haut, le geste accusateur et dédaigneux, la voix qui s'émoussait et qui tremble, pour bien se convaincre qu'un pareil homme aurait été, dans tous les temps, à la hauteur de toutes les causes ; il pleure, car il a pleuré ! et tout le monde pleure, cédant, sans le savoir, sans le vouloir, à cet irrésistible empire du talent.

Il n'y a pas moyen de redire après lui ce qu'il a dit, de clouer à quelques lignes glacées cette éloquence si spontanée et si dissolvante. Lui-même le sait-il ? Pourrait-il essayer, sans danger pour sa gloire, de ranimer après coup, comme tant d'autres, ses inspirations éteintes ? N'a-t-il pas été éloquent par hasard, par instinct ? On dirait qu'il ne faut pas lui en savoir gré ; qu'il n'y a pas de sa faute, et qu'il a été éloquent malgré lui."

### VARIÉTÉS.

**UNE HÉROÏNE EN RETRAITE.**—La dame veuve Sutter, née Thérèse Figuer, compte plus de vingt-un ans de service militaire sous son nom de fille. Une circonstance fortuite la détermina à s'engager dans la légion Allobroge en 1782. Elle a fait le siège de Toulon. Elle fut incorporée l'année suivante dans le 15<sup>e</sup> dragon. Elle a fait la campagne de Catalogne à l'armée des Pyrénées-Orientales. Lors du décret de la convention qui inécrivit aux femmes le service militaire, les généraux de cette armée demandèrent qu'elle fut conservée sur les rôles. Elle a fait les campagnes d'Italie du général Bonaparte. Elle a fait dans le 9<sup>e</sup> dragons, la campagne de Piémont après la bataille de Novi. Le premier consul, par un arrêté particulier, lui donna, sous son nom de demoiselle Figuer, une pension de deux cents francs pour sa conduite distinguée comme dragon pendant plus de huit années. Elle est rentrée au service en 1802, dans le 9<sup>e</sup> dragons. Elle a fait la campagne d'Austerlitz et celle d'Iéna jusqu'à l'entrée dans Berlin. En 1810, elle partit pour l'Espagne, inscrite comme soldat sur les rôles de la garde impériale. En 1812, elle fut prise dans les environs de Burgos par une guérilla du curé de Mérimo, transférée au fort de Lisbonne et conduite en Angleterre ; elle ne rentra en France qu'en 1814. La veille du départ de l'empereur pour la campagne de Waterloo, elle lui fut présentée sous l'uniforme des chasseurs de la garde.

Ses états de service, signés par les maréchaux Lannes, Augereau, général Noguez et autres, attestent qu'elle a reçu un coup de feu au siège de Toulon, quatre coups de sabre dans la campagne de Piémont ; qu'elle a eu quatre chevaux tués sous elle ; qu'elle a sauvé la vie au général Neguez et à plusieurs autres personnes. Elle a aujourd'hui 69 ans et ne possède que sa pension.

**ÂGES DES SOUVERAINS.**—En parcourant l'*almanach royal*, dont la publication s'est fait attendre huit mois, il est curieux de ranger les princes régnans d'après la date de leur naissance. Voici cette liste :

Charles (Jean) XIV, roi de Suède, né en 1763 ; le pape Grégoire XVI, en 1765 ; Ernest-Auguste, roi de Hanovre, en 1771 ; Louis-Philippe, en 1775 ; Guillaume II, grand-duc de Hesse, en 1777 ; Guillaume, roi de Wurtemberg, en 1781 ; Christian VIII, roi de Danemark, en 1786 ; Guillaume II, roi de Hollande, en 1792 ; Ferdinand I<sup>er</sup>, empereur d'Autriche, en 1793 ; Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, en 1795 ; le czar Nicolas, en 1796 ; Frédéric-Auguste, roi de Saxe, en 1797 ; Léopold II, grand-duc de Toscane, en 1797 ; Charles-Albert, roi de Sardaigne, en 1798 ; Ferdinand II, roi de Naples, en 1810 ; Othon, roi de la Grèce, en 1816 ; Maria da Gloria, reine de Portugal, en 1819 ; Victoire, reine d'Angleterre, en 1819 ; Abdul-Medjid, empereur de Turquie, en 1823 ; Pedro II, empereur du Brésil, en 1825 ; Isabelle, reine d'Espagne, en 1830.

Des données que fournit cet almanach, trop indiscret peut-être, il est facile de voir quel est l'âge des souveraines assises sur les divers trônes que nous venons de nommer ; la reine des Français a 60 ans ; celle de Suède, 59 ; celle de Bavière, 50 ; de Hollande, 47 ; de Danemark, 46 ; l'impératrice de Russie en a 44 ; la reine de Wurtemberg, 42 ; la reine de Sardaigne, 41, ainsi que celle de Prusse et la grande-duchesse de Bade ; l'impératrice d'Autriche a 39 ans ; la reine de Saxe, 37 ; la reine des Belges, 30 ; la grande-duchesse de Toscane, 28 ; la reine de Naples, 26 ; et la reine de la Grèce, 24.

Le roi de Hanovre et le grand-duc de Hesse sont veufs. Le roi de Bavière a 4 garçons et 4 filles ; l'empereur Nicolas est père de 4 garçons et de 3 filles ; le roi de Naples a 4 garçons.

Abdul-Medjid s'est vu naître, le 21 septième 1840, dans un fils, et, le 10 octobre de la même année, trois semaines plus tard, dans une fille ; chose pareille n'arrive qu'à un sultan, comme bien l'on peut croire.

—Un simple ouvrier d'Orléans vient d'imaginer un mécanisme dont l'application aux voitures est de nature à prévenir les dangers, lorsque par malheur les chevaux s'emportent. Dans ce cas il suffit de presser un léger ressort ; à l'instant même les chevaux se trouvent dételés et la voiture enrayée

assez fort pour rester dans un état d'immobilité complète ; quelques expériences de ce système ont déjà été faites, et auraient, dit-on, parfaitement réussi.

—On vient de signifier aux journaux de ne plus employer, sous aucun prétexte, les dénominations des anciens poids et mesures. Un journaliste s'est rendu chez l'inspecteur de son quartier pour lui faire sentir que cette prescription serait inexécutable dans une foule de cas. M. l'inspecteur n'a voulu entendre à rien ; et le malheureux journaliste s'est vu réduit à se retirer avec 33 centimètres de nez, plus une fraction.

—Dans les années précédentes des *Guêpes*, dit M. Karr, j'ai adressé à M. Cousin et à M. Villemain, tour à tour ministres de l'instruction publique—de respectueuses remontrances au sujet des choses peu vraies, qu'ils ont débitées à la distribution de ses prix du concours général.

Il y a une de ces choses peu vraies, dont je n'ai pas parlé ;—c'est la tendresse mutuelle qu'éprouvent les maîtres et les élèves.

C'est une chose qu'on dit tous les ans—pour terminer dignement douze mois de guerre acharnée, de luttes, de ruses ourdies et déjouées, et de perfidie et de vengeance.

Je me rappelle à ce sujet la petite anecdote que voici : Un de mes amis habitait avec une charmante famille le quartier des Champs-Élysées. Un jour il descendit, le matin, l'escalier de sa maison pour aller faire une promenade et respirer sous les arbres.

Il entend un grand bruit au bas de l'escalier.—Il reconnaît le bruit de ses deux petits enfans ;—cependant ils ne reviennent ordinairement de l'école voisine qu'à quatre heures de l'après-midi, et il n'est que neuf heures du matin.—Ce sont cependant bien eux,—et ils se tiennent par la main, et ils montent bruyamment l'escalier, en chantant sur une sorte d'air de leur invention, sur une espèce de ton de psalmodie les paroles suivantes :

« Le maître est mort : il n'y a pas d'école, — il n'y a pas d'école ; le maître est mort, — le maître est mort ; il n'y a pas d'école. »

SAONE-ET-LOIRE.—On a parlé, dit le *Journal de Saône-et-Loire*, d'une fameuse succession d'un sieur Bonnet, mort aux Antilles, sans héritiers connus et laissant une fortune de huit ou dix millions. Cette succession mit dans l'agitation la plus vive, il y a une douzaine d'années, tous les Bonnets de France, les Bonnets de l'Ain, les Bonnets de l'Aisne, les Bonnets de Tulle, et jusqu'aux Bonnets de Nuits. Un fait semblable se reproduit en ce moment à Mâcon.

Un nommé Honoré Giroud, qu'on présume y être né, est mort en Amérique en 1787. Depuis que M. le procureur du roi a invité les héritiers à se faire connaître, c'est à qui découvrira dans sa famille un Giroud qui lui donne part à la somme qu'on dit être déposée à la banque de New-York, et à laquelle l'imagination se plaît à donner des proportions colossales. Il ne s'agit de rien moins que d'un certain nombre de millions. On raconte que les habitans d'un hameau de Charnay, comme une voisine de Mâcon, sont arrivés en masse, se prétendant tous héritiers, par cela seul que leur village se nomme *les Girouls*. Enfin, la nouvelle répandue a mis en émoi toute la population, et a déjà produit, sans doute, bien des rêves dorés. Mais, hélas ! il n'y a plus guère d'oncles d'Amérique que dans les vaudevilles de M. Scribe. Nous avons pris des renseignemens sur cette affaire, et nous savons que le capital en question ne s'élève qu'au chiffre mesquin de 5,007 fr.

—Voici une nouvelle et curieuse manière de tenir l'état civil, indiquée par un dialogue entre un sergent et un officier :

L'officier au sergent : Mais, sergent, cet homme que vous portez pour mort dans la dernière affaire n'est que grièvement blessé.

Le sergent : Suffit, lieutenant ; je vais réparer ma sottise.

Et il écrit en marge : *Mort par erreur.*

Quelques jours après, l'officier dit au sergent : « A propos, ce même homme dont je vous ai parlé vient de mourir à l'hôpital ; marquez — Suffit, lieutenant. » Et il écrit en marge : *Remort.*

### A VENDRE

A CE BUREAU 75 exemplaires des ANNALES DE L'ARCHICONGRÈGE DU TRÈS SAINT ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE, publiées à Paris à un schelling le cahier.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces :—Six lignes et au dessous, 1<sup>re</sup> insertion, 2<sup>rs</sup> 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au dessous, 1<sup>re</sup> insertion, 3s. 4d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1<sup>re</sup> insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PRÈRE DE L'ÉVÊQUE.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,